

Le plan d'urgence du ministère de l'Environnement omet le MLCP

Louis-Gilles Francoeur

L'ORGANISATION des mesures de sécurité civile du Québec, qui englobe les interventions d'urgence pour protéger l'environnement, n'a réservé en son sein aucune place statutaire au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), le responsable d'une partie importante des espèces vivantes de l'écosystème québécois.

C'est ce que révèle l'organigramme officiel de cette organisation, qui apparaît dans le Plan d'urgence du ministère québécois de l'Environnement, dévoilé hier à Laval à l'occasion du Mois de l'environnement. Le ministère en a aussi profité pour présenter ses deux nouveaux laboratoires mobiles, dont une unité d'analyse des substances toxiques dans l'atmosphère qui peut faire des lectures en parties par milliard tout en roulant en plein cœur d'un nuage de fumées dangereuses.

L'unité peut aussi renifler en quelque sorte des sites illicites par leurs émanations les plus infimes.

L'absence du MLCP, le responsable de la faune au Québec, de l'organisation centrale des mesures de sécurité civile au Québec n'a pu être expliquée par le responsable de la Sécurité civile au Québec, M. Jean-Jacques Paradis. Ce dernier précise que le MLCP sera consulté, au besoin, même s'il ne fait pas partie de la liste « des plus susceptibles d'intervenir » en première ligne. Le MLCP fut d'ailleurs occasionnellement consulté dans certains dossiers, comme lors du dérèglement de Saint-Léonard d'Aston, en décembre 1989.

L'absence du MLCP dans ce forum de ministère chargé de planifier les interventions d'urgence est toutefois qualifiée de « problème de fond » par le responsable québécois des mesures de sécurité civile.

La sous-ministre adjointe aux Opérations régionales, Mme Cécile Cléroux, a pour sa part expliqué que

le ministère de l'Environnement était en réalité responsable de la flore ainsi que des éléments comme l'eau, l'air et le sol. Mais les espèces vivantes, a-t-elle dit, sont la responsabilité du MLCP.

La réalité est quelque peu différente car l'Environnement est responsable de l'écosystème en général, c'est-à-dire de la synergie globale des espèces avec les éléments. L'Environnement n'adopte pratiquement jamais d'approche « éco-systémique » parce qu'il compte très peu de biologistes en comparaison du MLCP et qu'en urgence, il adopte une stratégie de collecte de données qui se limite à l'eau, l'air et le sol.

Ce fut le cas notamment à Saint-Basile-le-Grand. Quelques mois après que la réintégration des foyers fut complétée en l'absence de dioxines et que les jardins furent condamnés, une étude d'Environnement Canada sur les petits animaux révélait néanmoins de fortes concentrations de dioxines et furannes dans les

« indicateurs » biologiques boudés par Québec. Le MLCP, qui n'avait pas un sou pour cette question, a autorisé l'automne suivant la chasse à toutes les petits gibiers potentiellement contaminés à la dioxine !

Mme Cléroux a précisé que la division actuelle des pouvoirs entre l'Environnement, responsable de l'écosystème globalement, et le MLCP pour les espèces susceptibles de chasse ou de pêche, empêchait effectivement l'Environnement d'agir de façon globale, comme le fait, par exemple aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency, et ici même au pays, un ministère comme Environnement au Canada.

La sous-ministre adjointe n'a toutefois pas dit où elle se situait dans le débat sur une éventuelle fusion du MLCP dans le ministère de l'Environnement, ce qui donnerait à ce ministère famélique une masse critique réelle au plan financier, en matière de biologie et d'inspection pour le plus grand bénéfice de la faune, oubliée présentement d'à peu près tou-

tes les stratégies environnementales.

Le plan d'urgence de l'Environnement présenté hier aux journalistes a été présenté comme le résultat de l'expérience de Saint-Basile-le-Grand par Mme Cléroux. L'Environnement avait alors agi comme coordonnateur provincial, ce qui, selon la sous-ministre, avait empêché ce ministère de se concentrer sur ses tâches techniques et l'avait placé en situation d'encadrer, sinon de décider à la place des autres. L'expérience de Saint-Amable a permis de tester un modèle différent, ajoute Mme Cléroux, qui reconnaît que l'Environnement y a été relégué au rôle de conseiller... parfois impuissant.

En réalité, le modèle de Saint-Amable, où la Sécurité civile encadrerait sous son autorité les ministères sectoriels, avait déjà été mis en place et testé à Saint-Basile alors que le chef de cabinet du premier ministre, M. Mario Bertrand, avait pris en charge les opérations après les dérapages de l'Environnement au

début. Plusieurs fonctionnaires n'hésitaient pas à dire, à l'époque, que le bureau du premier ministre avait mis l'Environnement en tutelle et utilisé son ministre médiatique, M. Clifford Lincoln, pour contrôler le message devant les caméras.

Le Plan d'urgence du ministère de l'Environnement est en réalité un précis administratif qui définit les rôles de chacun, la ligne hiérarchique au sein de l'appareil gouvernemental ainsi que les procédures d'expertise sans oublier qui répondra aux médias, selon l'importance de la meute en présence.

Urgences-Environnement répond chaque année à environ 2500 appels dont 80 % sont des déversements d'hydrocarbures, 4 % des problèmes d'inondation, 2 % des carcasses d'animaux en décomposition et des glissements de terrain. Les Saint-Basile et les Saint-Amable sont l'exception par leurs séquelles environnementales, leur facture économique et politique.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

l'opinion publique à l'égard de la classe politique.

Des données qui n'échappent pas à l'opposition. « Il serait temps de s'attaquer aux vrais problèmes, ceux de l'économie », se plaignait encore hier le chef libéral Jean Chrétien au terme d'une première journée de discussions avec son caucus.

Côté néo-démocrate, le premier ministre de l'Ontario mène la charge. Le Canada vit actuellement une véritable hémorragie d'emplois et personne ne s'en préoccupe, accuse Bob Rae. Il réclame une conférence des premiers ministres sur l'économie depuis des mois et estime en privé que Robert Bourassa pourrait se laisser convaincre d'y assister.

Mais en marge du volet économique, celui de l'unité canadienne sera au centre du Discours du trône de lundi et de la session à venir. Tel que prévu, le gouvernement a l'intention de tracer son échéancier constitutionnel, a déjà indiqué le leader des conservateurs en Chambre, Harvie André. Il confirmera notamment la création d'une commission parlementaire pour piloter publiquement ses offres l'automne prochain.

Sans aller dans les détails, le Discours de lundi décrira également, précise-t-on, les sujets retenus par Ottawa pour la prochaine ronde constitutionnelle.

Le gouvernement fédéral confirmera ainsi que c'est bel et bien d'une ronde Canada qu'il s'agit. Il a en effet à l'esprit trois têtes de chapitre à savoir :

- la répartition des pouvoirs entre les paliers de gouvernement : cette section se veut la réponse aux rapports Allaire et Bélanger-Campeau. Mais selon plusieurs sources, elle se situera vraisemblablement bien en-deça de la liste québécoise rejetée presque d'emblée d'un bout à l'autre du reste du Canada;
- la réforme des institutions : celle du Sénat pour répondre aux aspirations des régions qui se plaignent d'être sous-représentées à Ottawa et celle de la Chambre des communes où le rôle des députés pourrait être modifié dans le sens des revendications de groupes comme le Reform Party;
- le dossier autochtone : à ce sujet, les leaders autochtones font en privé de l'expression d'une volonté concrète d'Ottawa de régler leur sort constitutionnel la condition de leur collaboration à son projet d'une commission royale d'enquête.

Le gouvernement veut également trouver un mécanisme pour inscrire dans la Constitution les principales caractéristiques du Canada, y compris le concept du caractère distinctif du Québec.

Même si le ministre Clark l'a évoqué, le projet d'une loi référendaire ne sera pas confirmé dès le Discours de lundi. Selon les calculs du ministre Harvie André, environ 35 autres projets de loi sont par contre au menu de cette nouvelle session, dont un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu et la série de lois annoncées dans le budget pour plafonner l'augmentation des dépenses du gouvernement.

À l'heure du dîner, M. Chrétien corrigeait ses propres paroles et soutenait qu'il avait dit devant la Commission Bélanger-Campeau qu'il faudrait tenir un référendum.

M. Chrétien a aussi voulu indiquer aux journalistes que ses députés l'appuyaient car il avait réussi à les rassurer en ce qui a trait aux droits des minorités.

C'est M. Jean-Robert Gauthier qui est venu confirmer ses dires. « M. Chrétien m'a rassuré que ce serait un référendum victorieux et non générateur de divisions, c'est-à-dire qu'il devrait être soutenu par les trois principaux partis et ne devrait pas réduire les droits des minorités mais les augmenter », a-t-il déclaré.

Il a expliqué que sa première réaction avait été guidée par la frustration. « J'étais frustré parce que j'avais pris pour acquis que Jean Chrétien, comme moi, s'opposait au référendum. Il a changé d'idée. Un homme intelligent change d'idée, alors moi je vais faire la même chose », a-t-il déclaré.

M. Martin ne s'est pas rallié aussi

Le président avait proposé un sommet à trois, avec Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi, pour discuter de la violence dans les cités noires. Mais le vice-président de l'ANC a jusqu'ici refusé de participer à une telle réunion.

L'ANC et ses alliés du Parti communiste et des syndicats ont cependant rendu public mardi soir une déclaration conciliante demandant la paix et la justice.

« Nous promettons solennellement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la paix », disent-ils dans ce texte. Un porte-parole de l'ANC a précisé que cette déclaration était prévue depuis quelque temps.

Les incidents se poursuivent cependant. La police a annoncé que des Noirs armés de bouteilles incendiaires avaient tué deux personnes lors d'un attentat politique contre une maison de Murchison, dans la province du Natal.

Des inconnus ont attaqué un poste de l'armée et blessé un soldat dans la même province. D'autres assaillants ont tué un homme à l'arme blanche dans la cité noire de Vosloorus, dans la région de Johannesburg.

À Durban, la Ligue féminine de l'ANC a organisé plusieurs manifestations. La police a arrêté 70 de ses membres devant un bâtiment du département des Affaires intérieures. Les manifestants brandissaient des pancartes réclamant la confiscation des armes traditionnelles.

À Johannesburg, une centaine de membres de la Ligue ont manifesté contre la violence et demandé la libération de prisonniers politiques. À Pretoria, la police a arrêté 30 militants de l'ANC qui protestaient contre la violence près de l'ambassade britannique.

◆ Chrétien

Selon le député André Ouellet, le caucus n'a pas été consulté sur l'option référendaire car il n'y a pas eu de réunion avant le discours que devait prononcer M. Chrétien.

M. Ouellet a précisé que M. Chrétien avait consulté le comité constitutionnel et l'exécutif du caucus. Mais il ne comprend pas que ses collègues soient surpris car, a-t-il rappelé, le mémoire de son chef devant la Commission Bélanger-Campeau parlait très clairement de la nécessité de consulter la population. Mais M. Ouellet a admis qu'il ne parlait pas spécifiquement de la méthode référendaire.

À l'heure du dîner, M. Chrétien corrigeait ses propres paroles et soutenait qu'il avait dit devant la Commission Bélanger-Campeau qu'il faudrait tenir un référendum.

M. Chrétien a aussi voulu indiquer aux journalistes que ses députés l'appuyaient car il avait réussi à les rassurer en ce qui a trait aux droits des minorités.

C'est M. Jean-Robert Gauthier qui est venu confirmer ses dires. « M. Chrétien m'a rassuré que ce serait un référendum victorieux et non générateur de divisions, c'est-à-dire qu'il devrait être soutenu par les trois principaux partis et ne devrait pas réduire les droits des minorités mais les augmenter », a-t-il déclaré.

Il a expliqué que sa première réaction avait été guidée par la frustration. « J'étais frustré parce que j'avais pris pour acquis que Jean Chrétien, comme moi, s'opposait au référendum. Il a changé d'idée. Un homme intelligent change d'idée, alors moi je vais faire la même chose », a-t-il déclaré.

M. Martin ne s'est pas rallié aussi

facilement. Alors que son chef déclarait qu'il serait pratiquement inévitable d'avoir recours à un référendum, M. Martin indiquait à la sortie de la réunion qu'un « référendum n'est pas un prérequis pour obtenir l'avis du public » sur un projet constitutionnel.

M. Ouellet, lui, soutenait qu'un référendum n'aurait lieu que si Ottawa était assuré de le gagner. « Si le projet provoque beaucoup de divisions, on n'est pas fou, on ne va pas le soumettre à la population », a-t-il soutenu.

◆ Formation

Le taux de chômage continue d'augmenter et où tous les intervenants s'entendent pour dire que la formation de la main-d'œuvre est l'une des clés du développement économique du Québec.

Cette « chute libre » des inscriptions s'explique en partie par le fait que les fonds provenant du gouvernement fédéral sont gelés au même niveau (139 millions \$ par an) depuis 1986 alors que le coût de la formation augmente. Cette situation ne peut que s'aggraver, estime Mme Harel.

En effet, selon une lettre adressée le 12 avril à M. Bourbeau par son homologue fédérale, Mme Barbara McDougall, Ottawa prévoit réduire de 10 % en 1992-93 et de 20 % en 1993-94 les budgets consacrés à l'achat de cours auprès des provinces.

Mme Harel voit également d'un mauvais oeil le nouveau programme de soutien aux initiatives individuelles de formation présenté dans le dernier budget Levesque. D'une part, dit-elle, les candidats devront emprunter pour avoir accès à cette aide, d'autre part, le ministre Bourbeau n'en annoncera les modalités précises qu'à l'automne. Enfin, il arrive souvent que des ouvriers qui ont besoin de formation n'aient pas les prérequis nécessaires pour s'y inscrire. Une dimension oubliée par ce nouveau programme.

Le ministre Bourbeau ne voit évidemment pas cela du même oeil. Il soutient d'abord qu'il n'y a pas eu de diminution du nombre de bénéficiaires des programmes de formation. Il soutient que les chiffres de Mme Harel, bien qu'ils soient exacts, ne tiennent pas compte d'autres inscriptions qui, à cause de la nature des programmes, ne sont pas comptabilisées.

Le document de consultation préparé par la direction des politiques et des programmes de main-d'œuvre et de formation professionnelle du ministère de M. Bourbeau, évoque par ailleurs divers scénarios de rapatriement des pouvoirs en la matière pour le Québec. L'un de ces scénarios prévoit le rapatriement sous la férule québécoise du programme d'assurance-chômage, une idée honnie par le ministre jusqu'à présent.

Hier, le soutien à nouveau que du simple point de vue financier, cela serait désavantageux pour le Québec, parce que les Québécois reçoivent 1 milliard \$ de plus qu'ils n'en donnent. Le seul avantage que voit M. Bourbeau à un tel rapatriement serait de permettre au Québec de gérer à sa guise les revenus générés par le régime et utilisés pour la formation professionnelle. En vertu de la nouvelle Loi de l'assurance-chômage, Ottawa va redistribuer quelque 800 millions \$ aux provinces, puisés à même le fonds de l'assurance-chômage pour financer des activités de formation.

◆ Hydro

Le document de consultation préparé par la direction des politiques et des programmes de main-d'œuvre et de formation professionnelle du ministère de M. Bourbeau, évoque par ailleurs divers scénarios de rapatriement des pouvoirs en la matière pour le Québec. L'un de ces scénarios prévoit le rapatriement sous la férule québécoise du programme d'assurance-chômage, une idée honnie par le ministre jusqu'à présent.

Hier, le soutien à nouveau que du simple point de vue financier, cela serait désavantageux pour le Québec, parce que les Québécois reçoivent 1 milliard \$ de plus qu'ils n'en donnent. Le seul avantage que voit M. Bourbeau à un tel rapatriement serait de permettre au Québec de gérer à sa guise les revenus générés par le régime et utilisés pour la formation professionnelle. En vertu de la nouvelle Loi de l'assurance-chômage, Ottawa va redistribuer quelque 800 millions \$ aux provinces, puisés à même le fonds de l'assurance-chômage pour financer des activités de formation.

Ces hausses tarifaires dues au nouveau coût de la garantie gouvernementale viendront s'ajouter aux augmentations déjà prévues par Hydro-Québec, soit « de l'ordre de 1 % au-dessus de l'inflation pour les trois prochaines années », a indiqué Richard Drouin. Hydro-Québec tablait sur une inflation de 5 %, les hausses tarifaires prévues avant même la nouvelle charge gouvernementale sont « dans nos chiffres actuels, 6 % », mais pourraient être révisées en baisse si l'inflation est moindre.

« Nous souhaitons que les augmentations de tarif se tiennent le plus possible des augmentations de l'indice des prix à la consommation », a déclaré Richard Drouin. Mais pour que nous puissions avoir une compagnie d'une santé financière acceptable pour nos bailleurs de fonds, c'est bien sûr que nous devons prendre toutes les mesures pour que les ratios financiers soient respectés. »

Le programme d'emprunts en cours à Hydro-Québec a déjà contribué à détériorer ses ratios financiers au point que, depuis l'an dernier et « jusqu'en 1995 au moins », a averti M. Drouin, elle ne verse plus aucun dividende à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec.

Les nouveaux frais de garantie de sa dette que vient de lui imposer ce même gouvernement ressemblent d'ailleurs fort à un dividende déguisé, Québec retenant d'une main ce qu'il a laissé échapper de l'autre. Même si le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, a souligné lors de la présentation du budget que cette pratique est courante dans d'autres provinces et qu'Hydro-Québec doit « apprendre à tenir compte que la garantie d'une dette a un prix ».

Depuis mai 1989, Hydro-Ontario doit effectivement acquitter au gouvernement ontarien des frais d'un montant exactement identique à celui fixé par Québec, soit 0,5 % (ou, comme disent les financiers, 50 points de base) de sa dette garantie. Mais elle n'a pas l'habitude de distribuer de dividende.

La garantie gouvernementale, en rassurant les bailleurs de fonds, permet aux sociétés d'État de lancer des emprunts sur les marchés obligataires à des taux d'intérêt moindres que si elles étaient des sociétés privées assumant seules leurs risques financiers. Beau joueur, M. Drouin a repris hier à son compte l'argument du ministre Levesque justifiant le prix à payer pour cette garantie : « Les autres provinces ont une règle semblable, ce n'est pas novateur », a dit le président du conseil d'Hydro-Québec.

Mais en fait, Hydro-Québec a baillé ferme pour essayer de dissuader les fonctionnaires du ministère des Finances de la frapper de cette charge supplémentaire. « On leur a fait valoir qu'on fait déjà notre effort, nous a confié le vice-président John Hanna : Hydro-Québec paie déjà des taxes sur le capital, des taxes sur le revenu brut et des taxes foncières qui se sont élevées à 361 millions \$ l'an dernier. »

Cela dit, contrairement aux entreprises privées, « c'est vrai qu'on ne paie pas d'impôt sur le bénéfice net », a reconnu M. Hanna. En outre, le rendement sur l'avoir propre d'Hydro-Québec est tombé à son dernier à 4,8 %, « ce qui veut dire qu'elle n'a pas le rendement normal d'une entreprise privée pour ses actionnaires » et qui « pourrait, à court terme, inquiéter les investisseurs » si les emprunts d'Hydro-Québec n'étaient pas garantis par le gouvernement québécois.

Actuellement donc, la garantie gouvernementale vaut sûrement, pour Hydro-Québec, les 50 points de base que le ministre des Finances a décidé de lui faire payer, conclut M. Hanna. « Mais j'espère qu'un jour, notre rendement sur l'avoir propre sera suffisamment élevé pour qu'on puisse emprunter au même prix, avec ou sans la garantie gouvernementale. »

9 mai

par la PC et l'AP

- 1989 : le hockeyeur soviétique Alexander Mogilny présente une demande d'asile politique aux États-Unis.
- 1987 : un avion polonais s'écrase près de Varsovie : 183 morts.
- 1982 : le président Reagan propose que les États-Unis et l'Union soviétique réduisent d'un tiers le nombre de leurs ogives nucléaires, basées à terre et en mer.
- 1979 : les États-Unis et l'Union soviétique signent un accord de principe sur le traité SALT-2, lequel ne sera jamais ratifié par le Congrès américain.
- 1978 : le corps criblé de balles d'Aldo Moro, ancien président du Conseil italien enlevé 54 jours plus tôt, est découvert dans le coffre d'une voiture en stationnement dans le centre de Rome.
- 1976 : Ulrike Meinhoff, co-fondatrice de la bande à Baader, est trouvée morte dans sa cellule à Stuttgart. L'enquête conclut au suicide.
- 1974 : le Congrès américain commence des audiences pour déterminer s'il y a lieu de porter des accusations contre le président Nixon, à la suite de l'affaire du Watergate.

CONCOURS DE CRITIQUE

LE DEVOIR, en collaboration avec *Silence elles tournent* • *Le 7e Festival de films et vidéos de femmes* et l'Association québécoise des critiques de cinéma, lance un concours de critique.

Le concours s'adresse à toute personne, âgée entre 18 et 25 ans, qui ne fait pas profession de critique et qui ne collabore pas dans les publications reconnues.

Le candidat ou la candidate devra soumettre un texte critique de trois feuillets maximum, sur un des cinq films suivants: *La maison de Jeanne* de Magali Clément, *Dead Ringers* de David Cronenberg, *Les bons débarras* de Francis Mankiewicz, *I Heard the Mermaids Singing* de Patricia Rozema et *Le soleil, même la nuit* de Paolo et Vittorio Taviani. (Tous ces films sont disponibles en vidéocassettes). Le texte doit être dactylographié à double interligne sur des pages 8 1/2 sur 11 pouces, à 60 frappes par ligne et 25 lignes par page.

Le concours se déroulera jusqu'au 17 mai prochain. La critique soumise doit être envoyée au DEVOIR, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Un jury de trois personnes, membres de l'Association québécoise des critiques de cinéma, établira les critères d'évaluation et choisira 6 candidat(e)s au maximum.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront accrédité(e)s comme critiques au *7e Festival de films et vidéos de femmes*, qui se déroulera du 5 au 15 juin 1991, et jouiront de tous les avantages que comporte une accréditation officielle.

Le nom des six candidat(e)s retenu(e)s sera dévoilé le 22 mai prochain, à l'occasion d'une conférence de presse.

Chaque candidat ou candidate soumettra durant le festival un article à tous les deux jours, soit, en tout et partout, cinq articles durant les dix jours de la manifestation.

Le jury choisira, sur les trois articles soumis chaque jour, la meilleure critique qui sera alors publiée dans LE DEVOIR.

Le jury décernera le 15 juin, à la clôture du festival, le prix à celui ou celle dont l'ensemble des textes lui paraîtra le plus original, le plus pertinent et le mieux écrit. Le gagnant méritera un abonnement de 6 mois au DEVOIR, un volume sur le cinéma, gracieuseté de Diffusion Dimédia, de même que 10 films en vidéocassettes, gracieuseté de Vidéo 7 Diffusion.

SILENCE ELLES TOURNENT

FESTIVAL DE FILMS ET VIDÉOS DE FEMMES - MONTRÉAL

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30